UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

Syndicat du bassin versant de l'Oise amont

Maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Commune de Lavaqueresse

Compte-rendu de la réunion de chantier
30 octobre 2019

Lieu :	Rue des Wattines, 02450 Lavaqueresse

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Oise Amont	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	**Lot unique :** C.G.C.R

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
PREDHOMME Raymond	Président du syndicat de l'Oise Amont	V	
PIROTTE Jean-Luc	Maire de la commune de Lavaqueresse	V	
BAILLEUL Bernard	Vice-président du syndicat du bassin versant de l'Oise amont		V
VERDIER Pierre-Marie	Membre de la commission travaux au syndicat du bassin versant de l'Oise amont		V
BRIQUET Jean-Jacques	Membre de la commission travaux au syndicat du bassin versant de l'Oise amont		V
THOMAS Jean-Jacques	Vice-président du syndicat du bassin versant de l'Oise amont		V
ALAIN Guillaume	Vice-président du syndicat du bassin versant de l'Oise amont		V
DUMON Patrick	Vice-président du syndicat du bassin versant de l'Oise amont		V
CARU Christian	Propriétaire		V
BLONDEAU Jacques	Propriétaire		V
HERBULOT Jean-François	Conseiller et propriétaire	V	
DROCOURT Rémy	Exploitant agricole		V
DE BARBA Amandine	Entreprise C.G.C.R	V	
PUCHE Virginie	Communauté de commune Thiérache Sambre & Oise		V
LOGEZ Christian	Technicien du syndicat de l'Oise Amont	V	
MARECHAL David	2ème adjoint à la mairie de Lavaqueresse		V
PICARD Serge	1er adjoint à la mairie de Lavaqueresse	V	
BOUTON Florence	Direction Départementales des Territoires de l'Aisne		V
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne		V
PHILIPPE Marine	Union des syndicats	V	
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats	V	

Cette réunion concerne les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Oise Amont sur la commune de Lavaqueresse. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise C.G.C.R pour un lot unique : mise en place de barrages gabions.

AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Les travaux ont commencé semaine 43. L'ensemble des matériaux nécessaires à la mise en place des gabions ont été amenés sur site. Les surplus de terre seront repartis sur les parcelles en fin de chantier pour niveler les terrains.

- **Implantation du gabion n°3 en amont :**

Le gabion a été implanté en amont de la ravine à son emplacement prévus dans le CCTP. Le contre-seuil n'a pas été réalisé. Mme De Barba précise que les contre-seuils seront réalisés lorsque les trois gabions seront finis pour une question de logistique de matériel.

Figure 1. Gabion n°3 (amont)

Le maître d'œuvre a demandé à l'entreprise de retaluter les pentes en amont et en aval du gabion afin d'avoir un meilleur stockage de l'eau arrivant dans la ravine et éviter tout élément susceptible d'empêcher les écoulements des eaux à travers le gabion.

Figure 2. Pentes à retaluter et gabion n°3 avec emplacement du contre-seuil (amont)

Il a été précisé qu'une dalle béton sera mise pour protéger l'entrée de la canalisation au niveau du contre-seuil et éviter un détournement des eaux.

Le CCTP a prévu une rigole en béton à la sortie de la canalisation (aval du gabion). M.LOGEZ souligne que la mise en place de cette dernière ne va pas favoriser l'infiltration et que l'eau qui sortira de la buse sera accélérée, ce qui n'est pas le but recherché. A l'accord général, les rigoles en bétons ne seront pas installées.

La mise en place de la géonatte pour l'enherbement du contre-seuil se fera par fixation à la limite entre ce dernier et le barrage gabions ou directement agrafer sur le gabion suivant les contraintes de la pose. Celle-ci se fera après validation du maitre d'œuvre des contre-seuils.

M.HERBULOT et M.PIROTTE demande à l'entreprise un retalutage avec le retrait d'une souche en aval du gabion afin que l'eau puisse s'étaler à la sortie du gabion.

Figure 3. Souches à enlever et retalutage en aval du gabion n°3 (amont)

<u>Rappel des caractéristiques du gabion n°3 :</u>

N° barrage	Hauteur de référence	Hauteur de surverse	Longueur	Largeur
N°3-Amont	1,3 m	1 m	12 m dont 2 m de surverse	3,5 m de large sur 3m de long

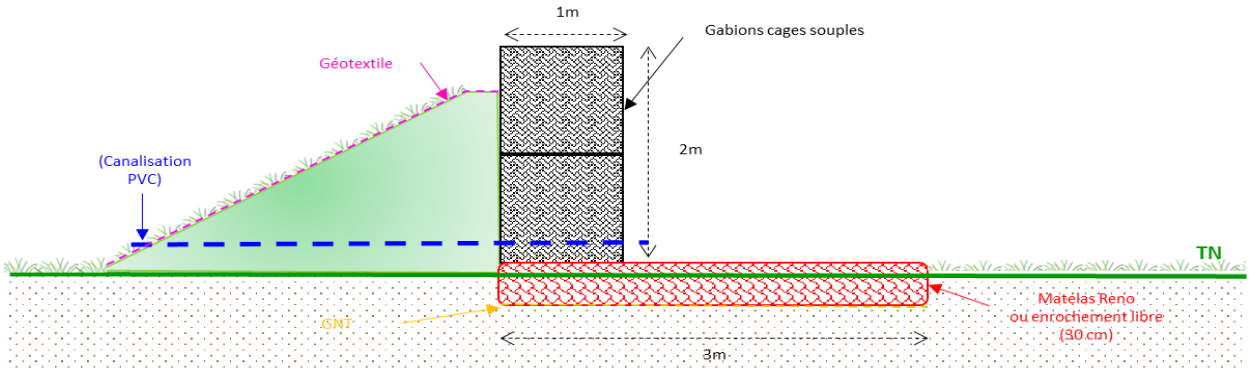

Vue de profil du gabion amont

Figure 5. Plan de principe en coupe du barrage n°3 (amont)

- **Implantation du gabion n°2 médian et passage à gué :**

Le gabion a été remonté par rapport à l'emplacement prévu par le CCTP, de façon à laisser une largeur de 3.50m pour le passage à gué. Cette largeur permettra à l'exploitant de pouvoir le pratiquer avec un petit engin agricole. Un talutage en pente douce est prévu à cet effet également.

Figure 6. Gabion n°2 (médian) et le passage à gué

Le gabion a également été réalisé à l'exception du contre-seuil. Celui-ci sera moins important du fait d'une pente plus importante. Une souche sera à enlever pour la réalisation du contre-seuil. La hauteur initialement prévue à 1m30 est passée à 1m50, ce qui augmente la capacité de stockage.

Les pentes du passage à gué seront renforcées avec de l'enrochement pour stabiliser le passage à gué.

Figure 7. Accès aux parcelles par le passage à gué à finaliser

L'accès à la prairie se fera avec une pente légèrement en virage, qui rejoindra le tas de cailloux sur la photo de gauche.

<u>Rappel des caractéristiques du gabion n°2 :</u>

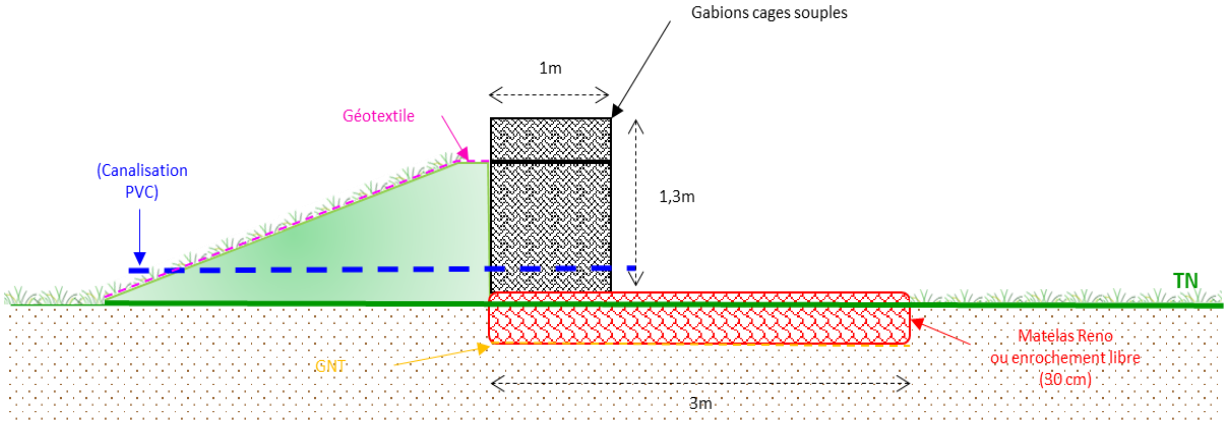

Vue de profil des gabions médian et aval

Figure 8. Plan de principe en coupe des barrages n°1 et n°2 (médian et aval)

N° barrage	Hauteur de référence	Hauteur de surverse	Longueur	Largeur
N°2-Médian	**1,5 m**	1 m	10 m dont 2m de surverse	4 m de large sur 3 m de long

A REALISER PAR L'ENTREPRISE :

- **Implantation du gabion n°3 aval :**

Le gabion a été implanté en aval de la ravine à son emplacement prévu dans le CCTP, il viendra s'aligné avec la haie déjà en place. Les souches à enlever ont été identifiées avec l'accord du propriétaire ainsi que la coupe des arbres gênant le passage des engins.

Mme De Barba a proposé d'augmenter la hauteur du gabion initialement prévu à 1,30m, à 2m à cause de la pente qui est importante à cet endroit, ce qui à été validé par le maître d'œuvre.

Les clôtures ont été retirées pour la réalisation des travaux. Un débroussaillage sera effectué pour la mise en place de l'aménagement.

L'accès se fera par la parcelle de M. PIROTTE. Une repose de la clôture sera nécessaire. L'approvisionnement des matériaux sera réalisé depuis la pâture.

Rappel des caractéristiques du gabion n°1 :

N° barrage	Hauteur de référence	Hauteur de surverse	Longueur	Largeur
N°3-Amont	**2m**	1 m	12 m dont 2 m de surverse	3,5 m de large sur 3m de long

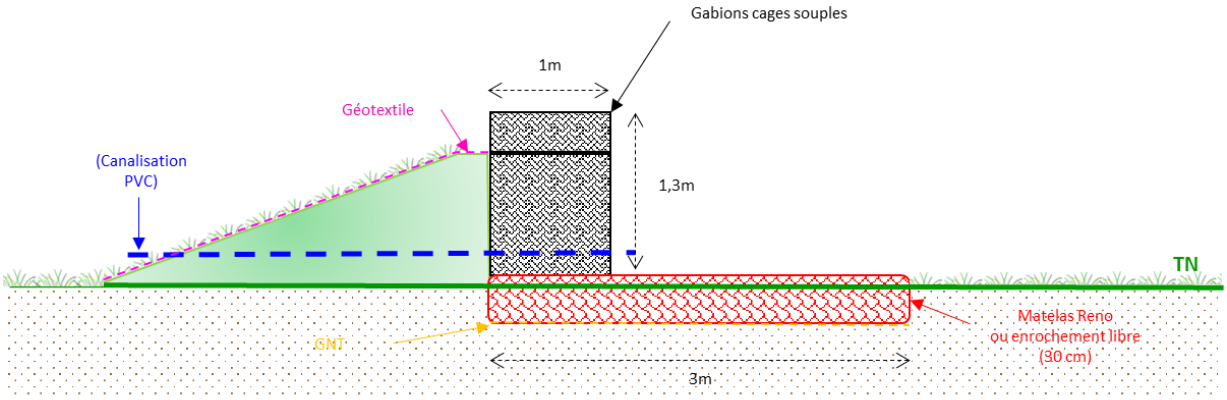

Vue de profil des gabions médian et aval

Figure9. Plan de principe en coupe des barrages n°1 et n°2 (médian et aval)

Figure 8. Souches et arbres à enlever pour la mise en place du gabion n°3 (aval)

- **Piquetage du fossé en aval :** pour la mise en place de ce dernier.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 40 jours pour la tranche ferme.
- La tranche optionnelle aura une durée prévisionnelle de 3 jours.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - Amandine DE BARBA – Entreprise C.G.C.R 06.47.82.94.17
  - Marine PHILIPPE – Union des syndicats..... 07.85.21.13.37
- **Semaine 45 : chantier à l'arrêt – congés du conducteur de pelle. Reprise des travaux semaine 46.**

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion**,** répartis de la façon suivante :

- **Tranche ferme** : **50 455,00 € H.T**
- **Tranche optionnelle** : **10 620,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 25% du Conseil Départemental de l'Aisne.

Les 75 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Oise amont.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **mercredi 13 novembre à 14H30**, directement sur le site des travaux à Lavaqueresse.
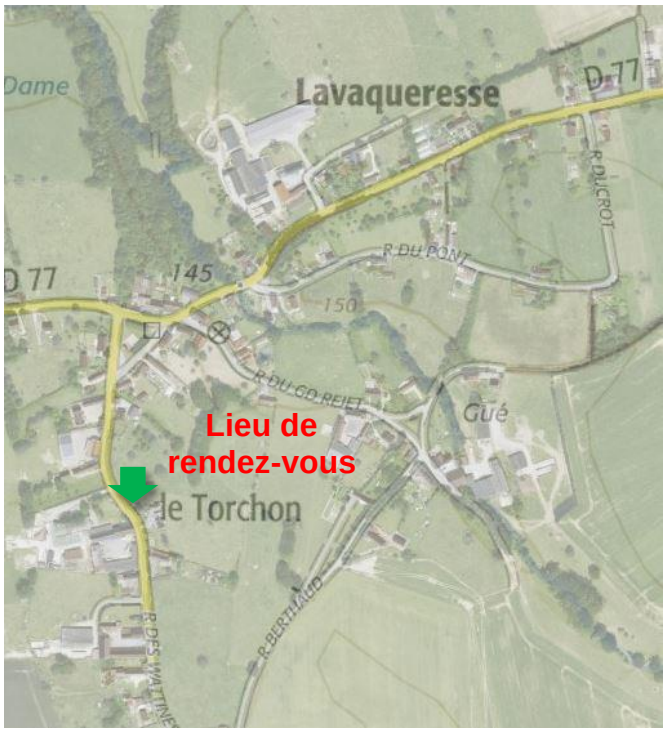
Le service technique,